



du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

## Séance du jeudi 20 septembre 2018

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	30

**Date de la convocation**  
12 septembre 2018

**Date d'affichage**  
12 septembre 2018

**Objet de la délibération**  
*Direction de l'urbanisme –  
Convention de réservation  
de logements au titre de la  
garantie des emprunts*

Vote pour à l'unanimité

**POUR : 30**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Quiétude, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, CREMADES Laurence, LAUNAY Michel, ROYET Pierre, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude.

**Procurations :**

ZUCK Bernard donne procuration à RE Daniel,  
BESSET Monique donne procuration à PICOT Joël,  
SOLDANO Florence donne procuration à LAUNAY Michel,  
LUNGERI Carine donne procuration à ROYET Pierre.

**Absents :**

LACOURTE Gérard,  
MAESTRACCI Sylvie,  
MANDON-BONHOMME Céline.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le « logis familial varois » (LFV) a réalisé un programme immobilier de 25 logements locatifs sociaux dénommé « Les Jardins du Gapeau » sur un terrain situé au 23, avenue des Aiguiers.

Par délibération du 3 mars 2016 le conseil municipal a accordé à ce bailleur social, sa garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour son prêt souscrit auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Par délibération du 18 mai 2017 le conseil avait approuvé le projet de convention de réservation de logements au titre de cette garantie d'emprunt, prévoyant la mise à disposition de la commune de cinq logements répartis de la façon suivante : deux T2, deux T3 et un T4. Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 à cette convention afin que le LFV mette à disposition 2 logements supplémentaires (un T2 et un T3).

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la construction et de l'habitation ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 3 mars 2016 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 18 mai 2017 ;

**CONSIDERANT** la politique communale en matière de production de logements locatifs sociaux ;

**CONSIDERANT** l'opération entreprise par le Logis Familial Varois pour la construction de 25 logements locatifs sociaux (18 PLUS et 7 PLAI) 23, avenue des Aiguiers ;

**CONSIDERANT** que la commune souhaite soutenir la production de logements locatifs sociaux, mais en contrepartie avoir un droit de regard optimal sur les attributions ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention de réservation de logements au titre de la garantie des emprunts ci-annexé,
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

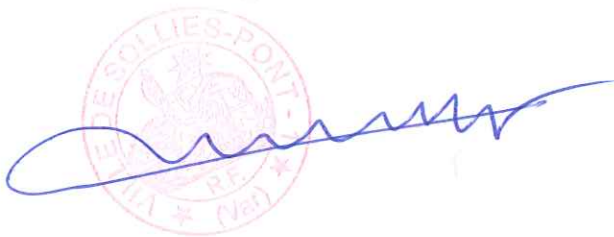
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

25 SEP. 2018

28 SEP. 2018



**AVENANT N°01  
CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS  
AU TITRE DE LA GARANTIE DES EMPRUNTS  
  
OPERATION DE CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS  
LOCATIFS SOCIAUX  
  
«LES JARDINS DU GAPEAU»**

**ENTRE :**

La Ville de Sollès Pont,  
Représenté par son Maire, Docteur André GARRON, et dûment habilité à signer la présente convention en vertu de la délibération n°..... du .....

Ci-après dénommé « le réservataire »

d'une part,

**ET :**

La S.A. d'HLM Logis Familial Varois,  
Dont le siège social est situé avenue De Lattre de Tassigny – CS 6005- 83107 TOULON  
Cedex  
Représentée par son Président Monsieur Pascal FRIQUET,

Ci-après dénommé « le bailleur »

d'autre part,

## IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE RESERVATION

Le Logis Familial Varois s'engage a réalisé l'opération suivante, conformément aux dossiers de demandes de financement déposés auprès de l'Etat :

- Construction de 25 logements sociaux collectifs (18 PLUS et 7 PLAI), dans un programme dénommé « Les Jardins du Gapeau » sis 23 Avenue des Aiguillers à Solliès Pont,

La Commune de Solliès Pont s'est engagée à accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour les prêts que le bailleur a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de réaliser l'opération « Les Jardins du Gapeau »,

Le présent avenant a pour objet la mise à disposition de deux logements supplémentaires en faveur de la Commune de Solliès Pont.

### ARTICLE 2 – MISE A DISPOSITION DES LOGEMENTS

En complément des 5 logements mis à la disposition de la Commune de Solliès Pont, Logis Familial Varois met à la disposition de la Commune de Solliès Pont **2 logements supplémentaires** répartis comme suit : **1 T2 – 1 T3.**

L'ensemble des autres clauses de la convention de réservation initiale demeurent inchangées.

Fait à Toulon, le  
En 2 exemplaires originaux

**Pour le réservataire**

**Pour le bailleur**

**LE LOGIS FAMILIAL VAROIS S.A. d'HEM**  
Avenue de Laffre de Tassigny - CS 60005  
83107 TOULON CEDEX  
SIREN 619 500 796 RCS TOULON - APE 6820 A  
Tél. 04 98 00 42 94 - Fax 04 98 00 40 83

**André GARRON**  
Maire de Solliès Pont

**Pascal FRIQUET**  
Président du Directoire  
du Logis Familial Varois